

# **Le Régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP)**

## **Conseils pour vous aider à vérifier votre observation**

### **Le RSAP**

Le Régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP) autorise l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) d'appliquer des sanctions monétaires pour l'inobservation des exigences en matière de lois, de règlements et de programmes relatifs aux douanes.

### **Est-ce que le RSAP vous affectera?**

Si vous importez ou exportez des marchandises et continuez d'observer les exigences douanières, le RSAP ne vous touchera pas.

Si vous pensez être touché, assurez-vous de comprendre vos obligations et ensuite, évaluez votre niveau d'observation. Nous voulons vous aider à observer et à maintenir votre niveau d'observation – non seulement à l'améliorer de façon aléatoire. Vous devez donc examiner attentivement vos systèmes, processus et procédures administratifs relatifs aux douanes.

Si vous êtes exportateur, assurez-vous de connaître les exigences en matière de déclaration douanière.

Vu que les privilèges de mainlevée accélérée dépendront de votre dossier d'observation, celui-ci est très important pour vos résultats nets.

### **Exemple de liste de vérification pour les importateurs, exportateurs et fournisseurs de services\***

#### **Vérification de vos systèmes, processus et documents en matière de douane**

- Avez-vous consulté vos fournisseurs de services (p. ex. votre courtier ou votre consultant en douanes) ou l'ASFC pour vérifier que le classement tarifaire, le traitement tarifaire et l'évaluation des marchandises que vous importez ou exportez répondent aux exigences de la *Loi sur les douanes*, et du *Tarif des douanes*?
- Êtes-vous en mesure de présenter les documents douaniers et les renseignements à l'appui, y compris les certificats d'origine, dont nous avons besoin pour vérifier vos importations et vos exportations?
- Avez-vous vérifié que vos importations et vos exportations respectent les exigences des autres ministères et agences (p. ex. Commerce international Canada ou l'Agence canadienne d'inspection des aliments)? Avez-vous les permis et les licences nécessaires?
- Vos marchandises peuvent-elles faire l'objet de dumping ou de droits compensatoires? Si oui, vos procédures respectent-elles les exigences douanières?

\* Ceci n'est qu'un exemple. Il n'inclut peut-être pas tous les éléments de vos systèmes et processus commerciaux dont vous devriez vérifier la conformité aux exigences douanières. Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec les Services à la clientèle de votre bureau de l'ASFC régional.

- Votre transporteur est-il au courant des procédures relatives à la déclaration douanière et à la mainlevée, et des documents requis pour les expéditions internationales?

### **Vérification des liens entre votre programme douanier, vos systèmes et procédures comptables**

- Y a-t-il des liens systémiques entre vos documents douaniers et votre processus d'achat, de réception, la facturation par vos fournisseurs et le traitement de vos comptes créditeurs? Avez-vous examiné ces processus afin de vérifier s'il y avait des lacunes?
- Avez-vous vérifié s'il y avait des liens entre vos documents douaniers et vos systèmes et procédures comptables? Autrement dit, avez-vous fait une vérification sur un échantillon représentatif de vos transactions?

### **Évaluation de votre niveau d'observation**

- Avez-vous déterminé votre niveau d'observation actuel en communiquant avec un bureau régional de l'ASFC afin d'obtenir une copie de votre historique d'infractions du client du RSAP, ainsi que celui de vos fournisseurs de services? Avez-vous repéré des lacunes à combler dans vos systèmes ou vos processus?

### **Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'observation**

- Avez-vous un plan pour combler les lacunes repérées dans vos systèmes ou vos processus?
- Votre plan comprend-il une stratégie à long terme de vérification de l'observation?

### **Exemple de liste de vérification pour les transporteurs\***

#### **Vérification de la connaissance des formalités douanières et des documents exigés**

- Les chauffeurs, le personnel d'aérogare, les répartiteurs et les directeurs du transport qui participent à vos expéditions transfrontalières sont-ils au courant du *Règlement sur le transit des marchandises*? Connaissent-ils les procédures d'exploitation normales de votre société et les documents requis pour les expéditions internationales?
- Si vous transférez une expédition internationale à un transporteur secondaire, celui-ci connaît-il suffisamment les exigences des douanes?

\* Ceci n'est qu'un exemple. Il n'inclut peut-être pas tous les éléments de vos systèmes et processus commerciaux dont vous devriez vérifier la conformité aux exigences douanières. Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec les Services à la clientèle de votre bureau de l'ASFC régional.

## **Recours à des transporteurs et des chauffeurs approuvés pour le PAD pour les expéditions PAD**

- Acceptez-vous uniquement des chauffeurs préautorisés, possédant une carte d'identité avec photo du PAD pour les expéditions aux importateurs PAD?
  
- Disposez-vous de procédures pour vérifier que les expéditions PAD ne seront pas transférées à des transporteurs non-autorisés avant la mainlevée?

\* Ceci n'est qu'un exemple. Il n'inclut peut-être pas tous les éléments de vos systèmes et processus commerciaux dont vous devriez vérifier la conformité aux exigences douanières. Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec les Services à la clientèle de votre bureau de l'ASFC régional.